



D.2024.02.09.3.1

**Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études
pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale
de la grande agglomération toulousaine**

Séance du 9 février 2024

3 – PILOTAGE DU SCOT

3.1 : CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE DU ZAN : REPRESENTATION DU SMEAT

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf février à quatorze heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du six février deux mille vingt-quatre, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du cinq février deux mille vingt-quatre.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
LAIGNEAU Annette	RUSSO Ida
LE MURETAIN AGGLO	
SUTRA Jean-François	
SICOVAL	
OBERTI Jacques	
GRAND OUEST TOULOUSAIN CC	
GUYOT Philippe	ALEGRE Raymond
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

FERRER Isabelle, représentée par Mme RUSSO
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme LAIGNEAU
SUAUD Thierry, représenté par M. SUTRA

Délégués titulaires excusés

ALENÇON Alain
ANDRE Christian
ANDRE Gérard
ARSAC Olivier
BARRAQUÉ-ONNO Véronique
BERGIA Jean-Marc
BEUILLÉ Michel
BEZERRA Gil
BOLZAN Jean-Jacques
CARLES Joseph
CARLIER David-Olivier
CASTERA Didier
CHOLLET François
COGNARD Gaëtan
COLL Jean-Louis
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCHAMPS Gilbert
DOITTAU Véronique
DUHAMEL Thierry

ESPIC Bruno
ESQUERRE Diane
FAURE Dominique
FERNANDEZ Marc
FOUCHIER Dominique
FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-
Pierre
GASC Jean-Pierre
GRIMAUD Robert
KARMANN Thomas
LAGARDE Dominique
LATTARD Pierre
MANDEMENT André
MARTY Souhayla
MEDINA Robert
MOGICATO Bruno
NOUVEL Honoré
PERE Marc
PLANTADE Philippe
PORTARRIEU Jean-François

RODRIGUES Patrice
ROUGÉ Michel
SANGAY Dominique
SEBI Jacques
SEGERIC Jacques
SERP Bertrand
SÉVERAC Philippe
SIMON Michel
SOURZAC Jean-Gervais
SUSIGAN Alain
TERRAIL-NOVES Vincent
TOPPAN Alain
TOUNTEVICH Christophe
TOUZET Sophie
TRAVAL-MICHELET Karine
URSULE Béatrice
VAILLANT Romain
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BAUDEAU Fabrice
CARDEILHAC-PUGENS Etienne
CARRAL Alain

ESPIC Xavier
LAY Sophie
MILHAU Claude
NORMAND Xavier

ROUSSEL Jean-François
TAUZIN Christian
TRONCO Jean-Luc

Nombre de délégués

En exercice : 66

Présents : 6

Votants : 9

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 9



Le SMEAT a été destinataire de la délibération de l'Assemblée Plénière de la Région Occitanie du 14 décembre 2023 créant « la Conférence de Gouvernance du ZAN », en application de la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux.

La loi précise que cette conférence, présidée par la Présidente de Région, réunit 65 membres qui doivent assurer une représentation équilibrée des territoires urbains, ruraux, de montagne et du littoral :

- 15 représentants de la Région.
- 5 représentants des Schémas de cohérence territoriale (SCoT).
- 15 représentants d'établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de documents d'urbanisme.
- 7 représentants de communes compétentes en matière de documents d'urbanisme.
- 5 représentants de communes non couvertes par un document d'urbanisme.
- 1 représentant de chaque département, siégeant à titre consultatif.
- 5 représentants de l'État.

Cette Conférence :

- Doit être consultée sur les projets d'envergure nationale et européenne et sur les éventuels projets d'envergure régionale.
- Peut se réunir sur tout sujet lié à la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols.
- Doit se tenir au moins une fois par an afin d'établir un bilan de la mise en œuvre de ces objectifs.

Le SMEAT, qui s'était porté volontaire via la Fédération des SCoT Occitanie pour siéger à cette conférence, est désigné par la Région Occitanie pour représenter les SCoT avec ceux du Sud Aveyron, de la Plaine du Roussillon, du Lauragais et du Pays Cœur d'Hérault.

Le règlement intérieur de la Conférence Régionale de Gouvernance du ZAN prévoit un siège par membre. Une représentation de chacun des EPCI constitutif du SMEAT n'est pas possible. Dès lors il conviendra de préparer chaque participation du SMEAT à cette Conférence avec les élus délégués du SMEAT de Toulouse Métropole, du Muretain Agglo, du Sicoval, du Grand Ouest Toulousain et des Coteaux Bellevue.

Afin que le SMEAT soit représenté lors des séances de la Conférence Régionale de Gouvernance du ZAN, il est proposé que soit désignée Mme la Présidente Annette LAIGNEAU, qui pourra se faire représenter, en cas d'empêchement, par un autre membre du Bureau du Comité Syndical : Monsieur Philippe GUYOT.

**Le Comité Syndical
entendu l'exposé de Madame la Présidente,
délibère et décide**

ARTICLE 1 : DESIGNE Madame la Présidente du SMEAT pour siéger à la Conférence de Gouvernance du ZAN.

ARTICLE 2 : DESIGNE Monsieur Philippe GUYOT en qualité de suppléant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise :
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

La Présidente


Annette LAIGNEAU

